



SE-UNSA MARNE
Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP 30149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53 51@se-unsas.org
<http://sections.se-unsas.org/51/>



Flash Info Ecoles rémoises.

Compte-rendu de l'audience entre le SE-UNSA de la Marne et Mme Marchet, adjointe au maire pour l'éducation

Le SE-UNSA de la Marne a été reçu le vendredi 18 avril par Mme Marchet (adjointe au Maire pour l'éducation) pour discuter des orientations de la nouvelle municipalité en termes d'éducation et plus particulièrement sur les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014

Cette réunion a été cordiale et Mme Marchet a été à notre écoute dans un esprit de dialogue. Le SE-UNSA remercie particulièrement Mme Marchet de nous avoir reçus aussi rapidement alors qu'elle venait de prendre ses fonctions depuis 8 jours.

Voici les réponses à nos questions :

Rythmes scolaires :

Qu'envisagez-vous par « Grenelle des rythmes scolaires » prévu par la nouvelle municipalité pendant la campagne des élections municipales ?

→ Mme Marchet a expliqué que le Grenelle des rythmes scolaires consisterait à consulter régulièrement les différents acteurs de cette réforme (Enseignants, parents, associations, maisons de quartier et coordinateurs périscolaires afin d'affiner le Projet pour l'améliorer au fur et à mesure pendant au moins 2 années de fonctionnement.

Il va s'installer un Comité de Pilotage Local de la réforme. Les projets se feront par quartiers dans un souci de collaboration collective



Le Comité de pilotage local est un point d'appui important que le SE-UNSA a obtenu au niveau national, académique, départemental et avait demandé au niveau local aussi. Le SE-UNSA se félicite donc de la mise en place de ce Comité de pilotage Local de la réforme des rythmes scolaires.

Est-ce que le PEDT prévu par la municipalité précédente va être conservé ?

→ Le PEDT nécessite encore un temps de réflexion avec les différents intervenants des maisons de quartier et associations afin de l'affiner. Il y a formalisation des actions en cours et le budget est en cours de calcul.

Les parents d'élèves et les enseignants seront informés du projet mi-juin.

Le temps périscolaire sera-t-il toujours gratuit ?

→ Oui, dans l'immédiat, les temps périscolaires seront gratuits.

Les conseils d'école seront-ils consultés ? Quand ? Y aura-t-il des déclinaisons par école ?

→ Les conseils d'école seront consultés à partir de mi-juin et il y aura des déclinaisons par quartiers. Les projets pourront être différents d'une école à l'autre avec une interaction entre les différents projets.

Cela permettra une diversité plus large pour les enfants.

Quel sera le taux d'encadrement des élèves ?

→Le taux d'encadrement sera identique à celui actuel. Mme Marchet insiste sur le fait que la municipalité veut absolument garantir le même taux d'encadrement.



Pour le SE-UNSA - cette préoccupation est majeure pour des temps périscolaires de qualité.

Le dispositif des coordinateurs périscolaires est-il pérenne ?

→Oui, le dispositif est pérenne et indispensable dans le cadre de la réforme.

Qui fera l'interface avec les structures extérieures ?

→Ce sont les coordinateurs périscolaires en priorité.

Et à l'école maternelle ? Quelle sera la place des ATSEM dans le dispositif périscolaire ?

→Il y aura redéploiement des ATSEM pour garantir un taux d'encadrement identique.

Y aura-t-il une charte d'occupation des locaux , du matériel(matériel commun ?)

→Il est prévu d'élaborer ces différentes chartes en collaboration entre enseignants et personnel périscolaire.



Le SE-UNSA apprécie que ces chartes puissent être élaborées car c'est une très grande préoccupation des enseignants.

Quelle sera la place de l'USEP, des maisons de quartier, des associations sportives et culturelles ? Des activités externalisées sont-elles prévues ?

→Il est prévu encore des temps de réflexion car cela engage des emplois et des budgets.

Quel sera le lien projet d'école/projet périscolaire ?

→Le projet périscolaire sera en lien avec le projet d'école et sera complémentaire.

Comment va se dérouler le temps périscolaire du soir ?

→Les pistes de réflexion sont de le définir en 2 temps de 15h45 à 16h30 et de 16h30 à 17h45.

Quelle pourra être la place des enseignants dans le dispositif périscolaire ? Sur quels créneaux ?

→Les enseignants pourront toujours participer aux temps périscolaires s'ils le veulent.

Le créneau du mercredi matin de 11h30 à 12h30 est-il conservé ?

→Le créneau du mercredi matin de temps périscolaire est conservé de 11h30 à 12h30.

Horaires de l'école du Jard vont-ils être harmonisés avec les autres écoles ?

→Mme Marchet va revoir la situation particulière de l'école du Jard avec les services et nous donnera réponse.

Les enseignants pourront-ils faire les APC sur des moments périscolaires (ex 15h45 16h30/ à l'occupation des locaux)

→ Une réunion va avoir lieu prochainement avec la DASEN et Mme Marchet parlera de la place des APC lors de cette rencontre.



Le SE-UNSA a par contre réaffirmé le libre choix des écoles quant aux horaires des APC.

Pour nous, il est hors de question que les horaires d'APC soient uniformisés même au sein des écoles (le libre choix est primordial)

A l'école maternelle :

- Les horaires des ATSEM vont-ils être revus ?
- Peut-on envisager une Atsem/classe ?
- Comment se déroulera le mercredi matin ?

→ Mme Marchet a pris en considération notre préoccupation par rapport aux moments d'entrée et des sorties des enfants qui se font actuellement sans ATSEM.

Mme Marchet a réaffirmé sa volonté d'avoir un personnel municipal par classe (ATSEM ou agent polyvalent) et de garder le même taux d'encadrement le mercredi matin également.



Pour le SE-UNSA, un taux d'encadrement constant est indispensable en effet et concoure à un enseignement de qualité dans les écoles maternelles.

Questions sur l'éducation d'ordre plus général :

Conservez-vous le dispositif payant pour l'entrée des musées, planétarium et pour l'Atelier du patrimoine pour les classes extérieures à Reims ?

→ Cela pourrait être réétudié mais que pour la rentrée 2015. Mme Marchet nous indique que cette question est à poser à Reims Métropole.

Quels sont les projets de la municipalité pour les équipements des écoles ?

- Numérique ? La municipalité se dirige-t-elle vers une extension de l'expérience de tablettes menée dans certaines écoles de la ville ?
- Travaux, créations ou rénovations de groupes scolaires : qu'est-il prévu ?

Pour toutes ces questions, Mme Marchet interrogera les services et diffère sa réponse.

- Le budget/élève de fourniture scolaire est de 38€ pour Maternelles et les élèves de CP et 50€ pour les autres. Ce budget va-t-il être réévalué ? Pourquoi les élèves de CP ont une somme allouée de 38€ alors que les autres élèves d'élémentaire ont 50€ sous prétexte d'enseignement de l'Anglais qui est désormais obligatoire dès le CP

Mme Marchet va étudier la question avec les services et nous donnera réponse.

EPS/ Envisagez-vous l'embauche de nouveaux ETAPS car leur nombre a nettement diminué ces dernières années ?

→ Mme Marchet a bien pris en compte cette baisse des effectifs.

La possibilité de disposer d'1 bus/école pour un voyage scolaire est-elle conservée ?

→ Oui

Peut-on envisager des transports gratuits CITURA pour toutes les classes de Reims , voire de Reims métropole ?

→Mme Marchet a noté cette demande mais indique que c'est une question budgétaire aigüe vu la situation financière de CITURA. Le dispositif actuel de voyages gratuits pour certaines manifestations est maintenu.

EFFECTIFS

Quels vont être les effectifs à la rentrée : la politique d'inscription tardive des 2 ans va-t-elle perdurer car elle a entraîné de gros effectifs dans toutes les écoles maternelles rémoises?

→Mme Marchet a pris note de ces difficultés et nous répondra dès que possible



Le SE-UNSA de la Marne n'hésitera pas à renouveler ses demandes d'audiences d'autant que Mme Marchet a indiqué vouloir entretenir le dialogue social.

Nous attendons les réponses à nos questions plus techniques et nous les communiquerons. Nous engageons les directeurs, les adjoints à nous remonter leurs questions, leurs remarques.

Depuis cette audience, il y a eu publication d'un décret modificatif sur l'organisation des nouveaux rythmes ; Nous attendons la communication de la Ville de REIMS à ce sujet.

Benoît Folb, responsable écoles de Reims



Vos contacts au Se-UNSA :

1^{er} degré > Aline GEERAERTS **06 14 25 31 19** / Jean-Michel ALAVOINE **06 14 25 30 61** / Benoît FOLB **06 14 25 29 64** le vendredi / Jeanne Titus-Carmel le mardi
2nd degré > Patrice BARTHELEMY **06 14 25 29 58 (voie professionnelle)** / Sylvie GANTHIER Lycées-collèges **06 14 25 30 00** /

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère ☑ <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article6>

Se désabonner ? envoyez un simple mail en retour avec la mention désabonnement